



ECOLE DOCTORALE DE LA F.T.P.S.R

REGLEMENT INTERIEUR D'INSCRIPTION AU CYCLE DOCTORAL ANNEE ACADEMIQUE 2011/2012

Le présent règlement d'inscription entrera en application dès la rentrée académique 2011/2012. L'inscription se passera en deux phases :

1- Candidature :

Le candidat à l'école doctorale doit fournir un dossier comprenant :

- Une demande d'inscription adressée au directeur de l'école
- Le projet de thèse, présentant le sujet, la motivation, la problématique, l'hypothèse, la méthodologie, l'objectif et l'intérêt de la thèse pour la discipline ou pour votre Eglise.
- Un mémoire de Master
- Une copie du diplôme de Master ou l'attestation
- Les relevés de notes de master
- Une recommandation de l'Eglise, institution, organisme ou une lettre d'intention si le candidat est indépendant. La recommandation ou la lettre d'intention doit mentionner l'option, son importance pour l'Eglise, l'institution, l'organisme ou pour le candidat indépendant.
- 25 000 Frs de frais d'étude du dossier.
En cas d'admission, le candidat est notifié avec indication de son professeur encadreur, et les frais de scolarité.

2- Inscription :

Le candidat retenu doit produire un dossier dont les pièces sont les suivantes :

- Attestation du soutien financier
- Copie d'acte de naissance
- Certificat médical
- Un extrait de casier judiciaire
- Attestation d'admission à l'école doctorale.
- Un reçu du versement de la totalité des frais de scolarité et des frais d'inscription.
La durée d'étude, c'est trois ans consécutifs. L'inscription se fera chaque année avec l'autorisation de l'école.

Fait à Yaoundé, le 20 juillet 2011.

Le Doyen de la FTPSR



Dr Jean Bosco NGEND

Le Directeur l'école doctorale

Prof Maurice KOUAM